

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maaka Joy Germain

<https://www.cadre21.org/membres/93fd4e0a8aeb34fb7d56c918>

Date d'obtention : 2020-11-20 16:29:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer la victime et les personnes concernées, remplir la grille avec toutes les personnes concernées sauf si une des personnes a commis un acte malveillant.

Confisquer les appareils qui pourraient contenir de la pornographie juvénile.

Faire un portrait de la situation.

Contacter le service de police, lorsqu'il y a lieu de le faire (situation où il y a de la pornographie juvénile ou un acte malveillant).

Ne jamais regarder les photos ou vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de ne jamais regarder le contenu du téléphone des élèves.

Il faut remplir la grille avec toutes les personnes concernées, sauf si une personne a commis un acte malveillant.

Il est important d'appliquer toutes les étapes du protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer l'appareil de l'élève, ils ont souvent de la difficulté à s'en départir.